

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, par courrier le quinze janvier, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Martine MIRANDE.

Présents : Mesdames Céline FILLIATREAU, Bernadette LANTERNAT, Martine MIRANDE, Céline PELLETIER, Florence RAYNAL ; Messieurs François ABIER, Yves-Marie AUBRY, Philippe BARANGER, Philippe BODY, Régis NÉGRIER.

Secrétaire de Séance : Philippe BODY

Le compte-rendu de la réunion précédente a été approuvé

ORDRE DU JOUR

TARIFS COMMUNAUX

- modification et validation du tableau des tarifs communaux pour l'année 2025

PANNEAU POCKET

- renouvellement abonnement

SUBVENTIONS COMMUNALES

- Aide exceptionnelle aux sinistrés de Mayotte
- Association Club Informatique Saintongeais

INFORMATIONS

LOTISSEMENT LA FONT

- point suite à la modification du PLU

PROJETS 2025

- investissements à prévoir au budget

SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO ET DIVERS SYNDICATS

- comptes-rendus

QUESTIONS DIVERSES

ADMINISTRÉS

AFFAIRES COMMUNALES

TARIFS COMMUNAUX

Madame le Maire rappelle les tarifs communaux en vigueur concernant les administrés, les usagers n'habitant pas la commune et les associations pour :

- la location de la salle polyvalente,
- la location des tivolis,
- la location du bâtiment du Clône,
- les concessions cimetière et cavurnes,
- le tarif annuel de location du cours de tennis,
- la remorque,
- le portage des repas.

Madame le Maire rappelle que la location de la salle polyvalente pour les associations extérieures à la commune est fixée à 600 € en tarif été et 700 € en tarif hiver.

Ce tarif semble excessif à certains conseillers qui, d'autre part, pensent que la salle pourrait être occupée plus régulièrement, d'autant plus qu'une association extérieure nous avait contacté et a renoncé à prendre la salle à cause du montant.

Après en avoir débattu, ils fixent le prix à 300 € en été et 350 € en hiver.

L'ensemble des élus souhaite réduire le prix pour la remorque, suite à la création de la zone de compostage à proximité. Le prix est fixé à 50 €.

Actuellement, le portage des repas est facturé à 8 € par personne. Or pour l'année 2024, le prix du repas à Saintes Grandes Rives l'Agglo facturé à la Mairie est de 9,48 € par personne.

Madame le Maire propose de passer le prix du portage de repas à domicile à 9,50 € à nos administrés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les nouveaux tarifs communaux pour l'année 2025 selon l'annexe jointe :

Commune de Préguilac

TARIFS ET SERVICES COMMUNAUX

01/01/2025

		TARIFS PARTICULIERS			TARIFS ASSOCIATIONS		
		ADMINISTRÉS	HORS COMMUNE	EMPLOYES COMMUNAUX	COMMUNE	HORS COMMUNE	CAUTION
SALLE POLYVALENTE *	ÉTÉ du 15/05 au 30/09	140,00 €	600,00 €	140,00 €	GRATUIT	300,00 €	ou
	HIVER du 01/10 au 15/05	160,00 €	700,00 €	160,00 €	GRATUIT	350,00 €	
	Cuisine avec vaisselle	40,00 €	100,00 €	40,00 €	GRATUIT	100,00 €	2 000,00 €
	A LA JOURNÉE EN SEMAINE 9H - 18H				GRATUIT	200,00 €	
TIVOLIS (sous conditions **)	1 Structure	100,00 €		20,00 €	GRATUIT		1 500,00 €
	2 Structures	160,00 €		40,00 €	GRATUIT		1 500,00 €
	3 Structures	220,00 €		60,00 €	GRATUIT		1 500,00 €
BATIMENT CLONE	Location à la journée	50,00 €	100,00 €	50,00 €	GRATUIT	100,00 €	500,00 €
CIMETIERE TRENTENAIRE	concession 3 m²			200,00 €			
	cavurne 1 m²			250,00 €			
TENNIS ***	FAMILLE ABONNEMENT ANNÉE JAN A DEC	40,00 €	100,00 €	40,00 €			10,00 €
REMORQUE DECHETS TAILLE HAIES ****	LE WEEK-END Du vendredi après-midi au lundi matin	50,00 €					
PORTAGE DE REPAS ****	BENEFICIAIRES	9,50 €					

TARIFS NON CONTRATUELS REVISABLES TOUTS LES ANS.

ADHESION AU SERVICE PANNEAU POCKET

Madame le Maire propose de renouveler l'adhésion au service d'application mobile Panneau Pocket, ce qui permet d'informer et d'alerter en temps réel les administrés des événements concernant la commune.

Le service requiert un abonnement annuel d'un montant de 180 € TTC pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Si nous prenons un abonnement de deux ans, un trimestre supplémentaire est offert pour 360 €.

Si nous prenons un abonnement de trois ans, un semestre supplémentaire est offert pour 540 €.

L'option d'extension Panneau Pocket + est en supplément pour 100 € TTC.

Après en avoir délibéré, les conseillers décident :

- d'adhérer au service Panneau Pocket pendant deux ans pour la somme de 360 € TTC sans retenir l'option d'extension.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR AIDE AUX SINISTRÉS DE MAYOTTE

Compte-tenu de la catastrophe climatique que l'île de Mayotte a subie, Madame le Maire propose de donner une subvention de 200 €.

Madame le Maire invite les Conseillers Municipaux à se prononcer.

Après délibération, les Conseillers municipaux décident que soit versée la somme de 200 € au fonds de concours ouvert au bénéfice des populations des outre-mer touchés pour des calamités naturelles.

SUBVENTION COMMUNALE CLUB INFORMATIQUE

Madame le Maire a vérifié auprès de l'association l'obligation qui l'engage à respecter le CER (Contrat d'Engagement Républicain).

Elle présente le bilan financier de l'année 2024 de l'Association Club informatique.

Elle rappelle que les Associations doivent fournir un bilan complet et détaillé ainsi qu'une attestation sur l'honneur reconnaissant le CER pour que la subvention puisse être accordée et versée.

Le bilan financier doit comporter le détail des dépenses et des recettes, notamment les adhésions, les achats divers.

Les conseillers prennent en compte différents critères d'attribution :

- le nombre d'activités exercées au sein de la même association,
- le bilan financier,
- les sollicitations particulières de chaque association.

Ils notent que le bilan 2024, fait apparaître un résultat excédentaire de 237,48 €.

Les conseillers prennent acte de ce bilan et décident :

Désignation	Activité	Subvention proposée	Subvention votée	Vote
Club Informatique	Ateliers informatiques	305 €	305 €	10 Pour

INFORMATIONS

LOTISSEMENT LA FONT

Monsieur Yves-Marie AUBRY nous explique que la modification simplifiée du PLU sera exécutoire le 16 janvier, le projet peut être relancé.

Le 5 février prochain, Monsieur GISSINGER de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et Monsieur BARTHOLOME du cabinet 2GIC sont conviés à la présentation du projet final afin d'envisager le dépôt du permis d'aménager.

Dans ce cas, le calendrier dépassera l'échéance des élections municipales de 2026. Il faudra donc décider de lancer l'opération immobilière avant la fin du mandat et qui suivra le dossier jusqu'à la fin de la vente des lots.

PROJETS 2025

Madame le Maire présente les projets à envisager ou non concernant le budget en cours d'élaboration et demande l'avis des conseillers :

- Le PATA sur la commune est évalué à 4 000 €.
- Le chemin de la Marsauderie est à rénover mais comme le chemin est limitrophe, il faut voir avec la commune de Thénac. un devis a été établi pour 3 912 €. Même chose pour la rue de Chez Marcouillier et la rue des Maisons Neuves avec Berneuil.
- Comme le département ne peut réaliser les travaux de la rue Jean Giono avant 2027, la DID a proposé d'effectuer les travaux en plusieurs tranches. Les conseillers votent à 7 voix contre puisque cela entraînerait un surcout et les « raccords » pourraient dégrader les tranches déjà effectuées.
- Les voiries autour des lotissements tels que le sentier des chèvres ou le chemin des frênes seront refaits au-delà de 2025.
- Pour le multiservices, le portail ne serait plus nécessaire. La peinture des volets de l'appartement semble plus problématique que prévu car ils ne peuvent pas être démontés. Nous pourrions voir avec le SAS s'ils peuvent effectuer cette tâche.
- Le nettoyage des façades des bâtiments communaux pourrait être fait par une entreprise, il faudra demander des devis.
- La rénovation de la salle associative est toujours en cours. Nous sommes en attente des devis.
- Le SAS effectuera les réparations de l'église fin 2025. Les travaux sont estimés à 4 800 €.
- Les travaux de première phase du lotissement La Font peuvent être prévus pour 20 400 €.
- Concernant le cimetière, l'installation du jardin du souvenir avec l'aménagement de l'entrée sont estimés à 20 000 €.
- La rénovation de l'aire de loisirs se concentrera en priorité sur la structure multifonction pour enfants de 3 à 14 ans est estimée à 13 800 €.
- Le devis concernant le terrain multisports (city stade) est à 49 036 €. Les conseillers votent à 7 contre car cela supprimera l'espace enherbé de l'aire de loisirs.
- Les éléments de fitness en bois sont abimés et ont déjà été réparés. Ils doivent être remplacés sur le parcours de santé par des éléments en métal. Messieurs BODY et BARANGER se chargent de demander des devis pour les remplacer.
- L'achat d'un véhicule utilitaire électrique n'est pas prioritaire et peut être reporté sur le budget 2026.
- Le CRER et le SDEER seront contactés pour l'étude de la pose de panneaux photovoltaïques à l'école et à la salle polyvalente.
- A côté du court de tennis, se trouve un bâtiment aménagé en trois parties : 1 coin douche qui sert en même temps de stockage de matériel, des toilettes à la turque, 1 lavabo. Tous ces éléments sont à remplacer car complètement vétustes. Ils pourraient aussi être aménagés différemment. Monsieur Philippe BODY est chargé de demander des devis.

SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO ET DIVERS SYNDICATS

• Commission transports du 8 janvier

Monsieur Philippe BARANGER s'est rendu à la commission transports.

La prise en charge par la RATP a été décalée de plusieurs mois suite au recours déposé par Kéolis. La mise en place a donc été effective après les vacances de la Toussaint.

Des avenants entre la RATP et Saintes Grandes Rives l'Agglo ont été signés afin de mieux aménager le service, dont le changement des lignes et de leurs numéros d'attribution et l'achat de cars supplémentaires pour 30 000 €.

Les recettes ont été supérieures aux objectifs puisque 128 % de ceux-ci ont été atteints.

Saintes Grandes Rives l'Agglo propose une aide financière pour les futurs acquéreurs de vélo de 200 € tant que l'achat se fait sur le territoire de l'Agglo et qu'il s'agit de matériel français, pour favoriser l'utilisation du vélo. Cette aide est cumulable avec les aides de l'état existantes.

Saintes Grandes Rives l'Agglo est en train de répertorier tous les parcours de randonnée pédestre, VTT, équestre et course d'orientation existant sur le territoire de l'agglomération. Le balisage et l'installation seront pris en charge par l'Agglo et l'entretien courant sera à charge des communes.

• Commission tourisme du 13 janvier

Madame Bernadette LANTERNAT a assisté à la commission tourisme.

L'association « la route historique de Trésors des Charentes » a été présentée par Monsieur Didier MARTIN qui fédère 40 monuments historiques de Charente et Charente-Maritime. 4 sites sont situés sur le territoire communautaire :

- l'abbaye aux Dames,
- l'écomusée du cognac de Migron,
- l'amphithéâtre gallo-romain,
- l'abbaye de Fontduce.

Les monuments qui rejoignent l'association font tous état de fortes retombées économiques (entre 10 et 25 % de chiffre d'affaires).

Un point sur l'état d'avancement de l'étude signalétique touristique et patrimoniale a été fait. L'action est relancée suite aux orientations du Schéma de Développement de l'Economie Durable. La réflexion sera menée par l'agence UN sens de Saint Nazaire prochainement. Cela permettra d'établir la politique de déploiement qu'elle souhaitera encourager ainsi que les niveaux d'intervention et de priorisation des actions.

Les candidatures des communes au programme d'animations 2025 pour les Préludes, les Cinés plein air et les Echappées Rurales ont été étudiées.

Notre demande pour le ciné plein air a été acceptée pour le vendredi 4 juillet. Le choix du film sera à l'étude le 11 février avec le projectionniste de l'Agglomération.

Les autres manifestations autour de cet événement seront étudiées prochainement : concert, food-truck, tournoi sportif, etc.

Le parcours de la 5^{ème} édition de l'Escapade sur le fleuve Charente est en cours de finalisation.

LE CENTRE DE SANTE

Le 15 janvier, Madame le Maire a participé à une réunion concernant le futur centre de santé de la ville de Saintes.

Des professionnels de santé (médecins, infirmiers, cadre de santé, médico-sociaux...) et élus étaient répartis en 3 groupes afin de réfléchir à l'organisation de ce nouveau centre de santé sur le plan de la prévention, de la prise en charge des maladies chroniques et des habitants en situation de précarité.

L'ouverture du centre de santé, situé dans l'ancien bâtiment de la CDA, avenue de Tombouctou aura probablement lieu à l'automne 2025, avec 3 médecins pour commencer.

QUESTIONS DIVERSES

ADMINISTRÉS

La commune a commandé 50 pièges à frelons asiatiques avant la conférence sur la lutte contre ces nuisibles qui a eu lieu le mercredi 8 janvier.

La question est de savoir comment les répartir :

- 7 ont été distribués aux participants de la conférence,
- 6 ont été distribués entre les élus et les employés municipaux qui le souhaitent,
- 5 pièges seront installés à des points stratégiques de la commune,
- Le reste, soit 32 sera proposé aux administrés qui souhaitent en installer dans leur jardin.

INAUGURATION COUR DE L'ÉCOLE

Madame le Maire interroge les conseillers sur l'éventualité d'organiser une inauguration de la cour de l'école puisque l'État et le Département ont financièrement participé aux travaux. Ils n'y sont pas favorables.

BILAN PREMIERE ANNÉE DECHETS VERTS

Monsieur Régis NÉGRIER a tenu une réunion le jeudi 16 janvier sur le site de stockage des déchets verts nouvellement créé et utilisé par nos agents en présence de CYCLAD et du responsable des déchets de Saintes Grandes Rives l'Agglo.

Le premier épandage a été réalisé mais une quantité importante de déchets autres que verts, en majorité du plastique, ont été retrouvés (environ 10 % de la surface du champ).

Les déchetteries de Saintes vont faire des efforts pour limiter les apports de plastiques dans les déchets verts.

Les déchets provenant de la commune de Préguillac sont tout à fait conformes.

REUNIONS ET CEREMONIES

- **CONSEIL MUNICIPAL** : lundi 24 février 2025 à 18h30